



# MAIRIE D'ALLAINVILLE AUX BOIS

(YVELINES)

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE RAMBOUILLET

CANTON DE  
RAMBOUILLE

ARRETE MUNICIPAL N ° 23-21  
Modification des créneaux horaires et des tarifs  
à compter du 1er octobre 2021  
Le maire de la commune d'Allainville aux Bois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217800093-20211001-23-1-21-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2021

Affichage : 28/10/2021

## ARRETE <sup>1</sup>

Les nouveaux créneaux de mise à disposition sont les suivants :

<u>Jours</u>	<u>Créneaux horaires</u>	<u>Tarifs</u>
Lundi au vendredi Activités non bruyantes et non salissantes (réunions, assemblées...)	9h à 18h	150 €
Vendredi Activités non bruyantes et non salissantes (réunions, assemblées...)	18h à 23h	<u>200 €</u>
Week-end	Du Vendredi 18h au Dimanche 18 h	Allainville: 300€ Extérieur : 500 €
Noël	Du 24/12 12h au 25/12 18h	Allainville : 450 € Extérieur : 600 €
Saint Sylvestre	Du 31/12 12h au 01/01 18h	Allainville : 450 € Extérieur : 600 €

<sup>1</sup> OUVERTURE AU PUBLIC : Lundi de 15h30 A 17h30, Jeudi de 17h30 A 19h30 et le Samedi sur rendez-vous

Pour rappel les anciens créneaux et mises à disposition étaient :

<u>Jours</u>	<u>Créneaux horaires</u>	<u>Tarifs</u>
Lundi au Jeudi Activités non bruyantes et non salissantes (réunions, assemblées...)	9h à 20h	150 €
Vendredi Activités non bruyantes et non salissantes (réunions, assemblées...)	9h à 13 h	150 €
Week-end	Du Vendredi 18h au Dimanche 18 h	Allainville. 300€ Extérieur : 500 €
Noël	Du 24/12 12h au 25/12 18h.	Allainville : 450 € Extérieur : 600 €
Saint Sylvestre	Du 31/12 12h au 01/01 18h	Allainville ; 450 € Extérieur : 600 €

Fait à Allainville-aux-bois le, 1er octobre 2021

sieur le Maire, Gilles GU  
